

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:      Pagination multiple.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

# CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. IV

MONTREAL, 25 FEVRIER 1933.

No 8

## Notre Systeme D'Education.

On a parlé l'autre jour à la Chambre de Québec du système d'éducation en vigueur dans la Province.

Il est inutile de dire que les représentants du peuple n'ont pas osé répéter en Chambre les tristes balivernes dont on nous abreuve aux bénédictions de cloches. et qui sont la monnaie courante de la presse castor ou ultramontaine.

Il n'était évidemment pas possible, dans un parlement où l'un des ministres venait de déclarer que nous avons des municipalités dont pas un membre ne savait lire et écrire, de prétendre que tout était pour le mieux et que notre système d'éducation était excellent.

Aussi M. Fitzpatrick, l'éloquent député du comté de Québec, a-t-il fait entendre, avec une énergie peu commune, les griefs de tous les vrais amis de la province qui déplorent l'état arriéré dans lequel vit notre population.

"Notre système d'écoles communes, a-t-il dit, est le plus pitoyable que l'on puisse trouver dans aucun pays, et ses résultats déplorables se découvrent à chaque pas. La Chambre a appris avec stupeur que, dans bien des paroisses, les gens étaient tellement illettrés qu'il était impossible de trouver des commissaires d'écoles sachant lire et écrire. Moi-même, je sais que trente pour cent des jurés appelés devant nos tribunaux ne savent pas signer leur nom. Pourtant des sommes importantes sont votées chaque année, à quoi sont-elles employées? Les classes populaires sont-elles aujourd'hui plus avancées qu'elles étaient il y a vingt ans? Des montants considérables sont consacrés à entretenir des écoles normales dont les résultats sont absolument nuls. Cinquante pour cent des gradués de nos écoles normales se réfugient aux Etats-Unis pour y gagner leur vie. Il ne faut pas s'en étonner si l'on songe aux salaires ridiculement minimes payés aux instituteurs.

"L'éducation classique fonctionne sur un pied passable dans la province, mais pour ce qui a trait aux études finan-

cières et commerciales, la majorité de la population est dans une infériorité indéniable, non pas à cause du manque d'habileté, mais par suite du système vicieux d'éducation, qui a pour résultat de laisser accaparer par une certaine classe de la population toutes les occupations les plus élevées dans les banques et le commerce. L'éducation est la base du succès, et elle doit être dans notre province pratique et complète; autrement nous ne serons jamais que les scieurs de bois et les porteurs d'eau de la minorité plus instruite."

Il y avait longtemps que paroles aussi mâles, aussi justes, aussi vigoureuses n'avaient retenti sous les lambris de la Législature.

Une fois donc, un homme de cœur disait à tous ce que nous répétons depuis des mois.

Oui, nous souffrons grandement de l'état d'infériorité dans lequel nous sommes placés par le manque d'instruction suffisante.

Quelles sont les raisons invoquées par les ministres pour excuser l'état de choses dont ils ne peuvent nier l'existence?

Au dire de M. L. P. Pelletier, elles sont de deux sortes :

"D'abord, dit-il, nous sommes trop pauvres".

Voici ses propres expressions :

"Il n'est pas surprenant que les gradués des Ecoles Normales n'acceptent pas les petits salaires que leur offrent les municipalités. Cet état de choses est dû principalement à la pauvreté de la population. Les conseils municipaux ne sont réellement pas à même de payer davantage."

Nous sommes assez disposés à accepter la première explication de M. Pelletier, mais à une condition : c'est qu'on nous permette de remonter aux sources du mal.

Pourquoi les municipalités ne peuvent-elles pas construire des écoles et payer des instituteurs? C'est parcequ'elles construisent trop d'églises et

de presbytères, et font trop bien vivre leurs beaux.

Le partage n'est pas égal.

Toutes les ressources des municipalités s'engouffrent dans les palais et les cathédrales où trônent de gros et gras propriétaires, tandis que l'instituteur, l'éducateur, pâle, hâve, grelotte dans une cabane disjointe au coin d'un poêle éteint, sans un morceau de pain à se mettre sous la dent.

Voilà l'image de la Province de Québec en peu de lignes.

Aussi est-il impossible de prendre au sérieux, de croire à la bonne volonté des défenseurs quand même du cléricisme, quand ils viennent nous soumettre des plans comme celui offert par M. Tardivel dans le dernier numéro de la *Vérité*.

Voici ce qu'il dit avec un grand sérieux :

Nous n'avons pas à défendre notre système d'écoles primaires, car, comme nos lecteurs le savent, ce n'est pas notre idéal. Mais il n'est pas juste de tenir ce système responsable de tout ce qui nous arrive de fâcheux.

Voilà près d'un demi-siècle que l'Etat se mêle trop intimement à notre système scolaire. Les résultats obtenus ne donnent pas satisfaction. Ne serait-il pas temps d'adopter un nouveau plan ? Ne faudrait-il pas revenir, peu à peu, sans trop de secousses, aux *vrais principes* qui régissent la matière ? L'éducation des enfants regarde la famille, sous la direction, pour les catholiques, de l'Eglise. L'éducation devrait être une œuvre *paroissiale*. Si on n'avait pas gâté notre peuple en lui faisant croire qu'il doit compter sur l'Etat pour le maintien et la direction de l'école, l'éducation de la jeunesse serait aujourd'hui une œuvre *paroissiale* et ne le céderait en rien aux autres œuvres paroissiales ! Nos populations pourvoient largement aux besoins du culte. A ce point de vue nos paroisses ne laissent rien à désirer. Il en serait de même de l'éducation élémentaire si l'on avait appris à nos gens à la considérer comme leur affaire, et non comme l'affaire de l'Etat.

Nous ne pouvons pas accepter la théorie de M. Tardivel, et ce, sans idée préconçue, car la matière est trop grave pour n'être pas discutée avec tout le sérieux et toute l'impartialité possibles.

Le système *paroissial* qu'il propose est impossible, et M. Pelletier lui dit pourquoi.

Nos paroisses sont obérées, ruinées, pressurées, hypothéquées à mort, non pas pour les *besoins* du culte comme il se plaît à dire, mais pour les *caprices* du curé.

Que resterait-il pour l'éducation ?

Les bribes avec lesquelles elle végète aujourd'hui seraient encore réduites.

Autant vaudrait de suite fermer toutes les

écoles et laisser l'obscurité s'appesantir sur notre malheureuse province.

Non, il est injuste de dire que l'Etat dans notre province se mêle trop intimement à notre système scolaire ; il est encore plus injuste de dire que c'est lui la cause de l'état actuel.

Au contraire, l'Etat ne s'en mêle pas assez, et c'est implicitement ce qu'a admis M. L. P. Pelletier quand il a fourni la deuxième raison de l'infériorité de notre système d'éducation.

Le rapport de la séance en question dit :

M. L. P. Pelletier a admis la justesse des observations de M. Fitzpatrick, mais a rappelé à la Chambre que le gouvernement n'avait pas de contrôle direct sur l'instruction publique, que ses pouvoirs avaient été transférés au Conseil de l'Instruction Publique.

Et alors M. Déchéne, le vaillant député de l'Islet, a fait remarquer avec beaucoup de justesse :

« Un Etat dans l'Etat. »

Oui, voilà la cause de notre faiblesse.

L'instruction publique dans notre province forme un Etat dans l'Etat ; et quel triste Etat !

Qui nous débarrassera du Conseil, de cette machine fossile, de ce rouage hétérogène dans notre organisme, sans responsabilité, sans cohésion, sans direction ?

C'est de cet Etat-là que nous ne voulons pas, parcequ'il n'est pas l'Etat.

Si respectables que soient ses membres pris individuellement, c'est un conglomérat qui ne nous offre aucune garantie d'indépendance ni de libre action, incapable de résister aux influences qui y dominent par leur position religieuse ou sociale, et s'imposent dans un but déterminé, sans égard pour les besoins du peuple, uniquement dans les intérêts de la caste sacerdotale.

Pour parler franc, nous prétendons que, par le nombre et l'influence, le clergé dans cet Etat dans l'Etat a une part plus forte que ne le nécessite la juste surveillance qu'il est en droit d'exercer dans les questions temporelles.

Nous n'hésitons pas un seul instant à déclarer que nous sommes pour l'abolition du Conseil de l'Instruction Publique et son remplacement par un ministre de l'Instruction Publique qui représente l'Etat dans cette si importante opération du corps social : l'éducation du peuple.

Nous ne prétendons pas, — et nous voulons être bien compris là-dessus, — priver le clergé du droit d'instruire le peuple.

Ce serait folie de notre part que de parler de supprimer sa principale raison d'être, mais nous prétendons que l'Etat ne doit pas être son subordonné; nous voulons que l'Etat ait la première place au devoir comme il l'a à l'honneur.

Oh, nous entendons déjà le Père Lacasse s'écrier : Abomination de la désolation !

Nous avons lu ses lignes indignées sur *l'Etat Enseignant* :

" L'Etat n'a pas mission d'enseigner."

" L'Etat met toutes les religions sur le même pied."

" L'Eglise seule connaît le chemin qui conduit au ciel."

" Toutes les fois qu' l'Etat dit à un père de famille : je vais prendre ton enfant pour l'instruire mieux que toi et il ne l'en coûtera rien, il viole un principe de droit naturel ; il y a des conséquences terribles à violer un tel principe (et les autres ?)"

" Pas d'Etat enseignant ; vos enfants vous appartiennent gardez-les."

" L'Etat n'a le droit que d'avoir ses Ecoles spéciales."

Voilà quelques-unes des principales objections soulevées par le fougueux vengeur de prêtres.

Elles ne parviennent pas à nous convaincre et leur banalité n'est pas capable de soutenir l'examen le plus superficiel, car elles constituent purement un plaidoyer *pro domo sua*.

Le clergé est actuellement l'éducateur qui contrôle l'instruction publique sans aucune restriction, car le Conseil n'en est pas une et le clergé ne veut pas se dessaisir de ses pouvoirs.

Il appelle à son secours, dans cette lutte, son caractère sacré qui lui assure l'autorité sur les âmes, pour obtenir de conserver l'autorité sur les esprits.

C'est son droit d'en agir ainsi ; nous ne l'en blâmons pas.

Mais nous disons : vous êtes orfèvre, M. Josse ?

Vous voulez laisser à l'Eglise le monopole de l'instruction, parce que vous êtes l'Eglise.

Nous voulons que ce monopole revienne à l'Etat, parce que nous sommes l'Etat.

Voilà toute la différence !

Etablissons-la bien, et nous nous comprendrons mieux.

L'Etat excède-t-il ses droits légitimes en

constituant un enseignement ? N'a-t-il pas même le devoir d'ouvrir à tous un enseignement ?

Et en parlant de l'Etat, qu'on ne vienne pas le confondre avec le gouvernement, comme le fait le Père Lacasse, en disant qu'un ministre de l'instruction publique pourrait être choisi parmi les protestants, et qu'ainsi l'Etat deviendrait protestant et l'enseignement protestant.

Non ; l'Etat, c'est la société elle-même organisée et vivante.

La nécessité d'un enseignement commun dans une race est de tous les temps et subsistera tant qu'il subsistera une agglomération constituée dont l'existence dépendra de la conservation fidèle de l'ensemble de ses traditions, de ses souvenirs et de ses espérances.

Toute éducation est un entraînement. Toute organisation qui dirige une maison d'éducation se propose d'entraîner vers un but déterminé ceux qui passeront entre ses mains.

S'il en est ainsi, peut-il être indifférent à l'Etat que la masse des hommes de demain soit entraînée vers un but quelconque ?

L'Etat, c'est l'ensemble des citoyens qui composent la nationalité. Est-il sans intérêt pour cette génération, qui porte le fardeau du nom et des destinées historiques de la race, que la génération qui suivra soit préparée ou non à continuer l'œuvre qu'elle poursuit et qu'elle croit bonne ?

" Une nationalité, disait M. Léon Bourgeois est un être vivant, et vivant de la vie la plus haute ; car si les individus qui la composent sont physiquement, matériellement indépendants les uns des autres, leurs pensées et leurs volontés sont unies dans une pensée et une volonté communes, et c'est dans le domaine de l'idée que naît, vit et se développe l'être collectif à la surveillance duquel chacun doit subordonner, sacrifier au besoin son existence particulière."

Supprimer, laisser tomber l'enseignement commun, ou en laisser l'orientation à une coterie irresponsable, c'est compromettre cette pensée commune, c'est renoncer à sa survivance, c'est la condamner pour la génération prochaine à tous les risques de la division : et la division, c'est la mort.

Le fondement du droit et du devoir de l'Etat en matière d'enseignement public est inébranlable : c'est en lui que repose la perpétuité de la nationalité.

“ L'organisation d'un enseignement public, disait encore M. Bourgeois, est une nécessité pour la démocratie. La liberté civile et politique tend à développer au plus haut point chez l'individu le sentiment de ses droits. L'égalité des citoyens confirme ce sentiment et le rend plus impérieux encore. A cette notion du droit, il faut ajouter dans les esprits et dans les consciences la notion correspondante du devoir ; le citoyen a ses droits dans l'Etat, et ces droits sont imprescriptibles ; envers l'Etat, envers la société, le citoyen, en retour, a d'imprescriptibles devoirs. C'est ce que les auteurs de la Déclaration ont fortement exprimé quand ils ont complété par le mot de “ Fraternité ” la formule immortelle, mot admirable qui demande au libre consentement, au mouvement spontané du cœur et non à la sanction des lois, l'accomplissement du devoir social. Mais pour que les volontés s'acquittent, il faut que les esprits aient été convaincus ; pour que les cœurs s'émeuvent, il faut que les consciences aient été éclairées, et cette préparation des esprits et des consciences, c'est l'éducation publique qui, seule, peut la prendre en mains et l'assurer. Elle est comme la voix du devoir public parlant à la fois dans toutes les chaires et dans toutes les écoles ; elle est la conscience nationale attentive et présente en chacun de ces jeunes gens auxquels la loi ne remettra l'exercice de tous leurs droits que lorsqu'ils auront appris l'étendue de tous leurs devoirs.”

Voilà le vrai enseignement démocratique ; celui qui doit régner dans la Province.

Tout est à refaire actuellement.

Mettons courageusement la main à la hache.

Que l'Etat reprenne ses pouvoirs, le contrôle qu'il a lâchement abandonné.

Qu'une poigne ferme et habile dirige ces travaux qui s'imposent.

Allons-nous laisser la province croupir dans l'ignorance ?

A quoi sert donc de dépenser, comme dans

le budget actuel, \$25,000 pour donner des livres à une population qui ne sait pas lire ?

Pourquoi ne pas plutôt répartir cette somme-là dans 250 écoles élémentaires, où l'on donnera cent dollars de plus à l'instituteur.

Voilà ce que ferait un ministre de l'Instruction Publique prévoyant.

Au lieu de cela, le fameux Conseil s'amuse à lire des bebelles et à acheter à ses amis des bouquins avariés.

A quand le coup de balai ?

DUROC.

## LES EXEMPTIONS DE TAXES

Certaines questions d'un intérêt immédiat nous ont momentanément éloigné de l'abolition des *Exemptions de Taxes* à laquelle nous avons dévoué toute notre attention et au succès de laquelle nous consacrons toute notre énergie.

Mais nous ne perdons pas de vue ce sujet si intéressant, si pratique et surtout si important pour nos finances civiques, aussi bien que pour nos finances privées.

Nous avons eu le plaisir de constater que l'idée fait son chemin, et que l'on commence à s'y attarder dans les journaux mêmes qui s'étaient, au début, rangés parmi les plus carrément hostiles.

Le fait est que tous nos organes montréalais ont depuis quelque temps entrepris une série d'études sur la réforme de la taxation et de la répartition des frais d'expropriation.

Avec une unanimité touchante, tous ces journaux se heurtent dans un ensemble splendide à cette pierre d'achoppement de notre réorganisation financière : les exemptions de taxe.

Le fait est qu'il est fort difficile d'arriver à un arrangement pratique et surtout économique pour répartir avec justice, au moyen d'une taxe *purement immobilière*, les frais, les dépenses d'une cité dont le tiers des propriétés sont de par la loi exemptes de taxes.

L'alternative qui se présente fatalement est une taxe personnelle ou l'abolition de ces exemptions de taxe.

Le peuple ne veut pas d'une taxe person-

nelle, il l'a prouvé en exigeant la suppression du *poll tax* ; il faut donc abolir les exemptions de taxe si l'on ne veut pas sombrer.

La *Gazette de Montréal* contenait l'autre jour une lettre fort intéressante de M. H. Richardson Richards, qui traite la question de l'abolition des exemptions de taxe au point de vue pur et simple des expropriations et des dépenses d'embellissement que nous avons à faire chaque année.

Envisagée à ce point de vue, l'abolition des exemptions de taxe se présente avec un argument nouveau qui détruit cette prétendue idée de vengeance que l'on voudrait attacher à notre doctrine.

“ Nous ne récriminons pas, disons-nous, sur ce qui s'est fait dans le passé.

“ Nos pères ont cru qu'il était nécessaire que l'Eglise eût ses coudées franches pour obtenir un large développement matériel.

“ C'est bon, n'en parlons plus.

“ Nous vous avons laissé vous étendre, nous vous avons laissé prendre possession des meilleurs emplacements de la cité : c'est entendu.

“ Maintenant, vous conviendrez avec nous, que c'est un peu notre tour de penser à nous, après avoir tant pensé à vous.

“ Vous vous êtes agrandis et développés sans entraves, sans taxes, et nous vous avons puissamment aidés.

“ C'est aujourd'hui votre tour de nous aider.

“ Nous ne vous demandons pas grand chose.

“ Simplement de faire autant que nous faisons chaque jour, de payer les taxes sur les immenses propriétés que nous vous avons données.

“ Nous ne réclamons pas ces propriétés, qui sont pourtant le fruit de notre sueur et de notre labeur quotidien.

“ Non, nous ne vous jalousons pas, mais enfin vous ayant fait cadeau de la propriété, ne serait-il pas juste que vous payiez au moins la taxe ?

“ D'autant plus que cette taxe est encore pour vous un placement splendide.

“ Nous, pauvre peuple, qui n'avons pas à

nous un coin de terre, sauf peut-être à la Côte des Neiges, et encore, faut-il vous l'acheter, nous nous saignons pour payer un impôt qui s'engouffre dans la caisse publique sans intérêt personnel pour nous.

“ Tandis que propriétaires, immense propriétaires comme vous l'êtes, communautés religieuses qui détenez le tiers de la ville, pour chaque cent d'impôt que vous verserez, votre immeuble, votre bien-fonds augmentera de cent cents de valeur.

“ Voilà la vérité, voilà les faits.

“ Nous sommes fatigués de faire tous les frais et de vous laisser tous les profits.

“ Les profits, nous vous les concédons, — il le faut bien, pour le moment, — mais au moins payez les frais.”

Voilà notre doctrine.

Voyons ce que dit M. Richardson Richards :

Les expropriations inachevées dans notre cité et les appels répétés d'argent que nous avons à signaler inspirent une inquiétude sérieuse à ceux qui s'occupent des finances civiques.

Il y a actuellement des expropriations en cours qui coûteront dans les environs de \$1,443,000.

Les dépenses de ces expropriations sont excessives, et les délais qu'elles entraînent sont ridiculement prolongés pour le bénéfice des commissaires.

La loi qui régit la matière est pitoyable, et tout le monde est d'accord là-dessus.

Il faut donc la rappeler *in toto*. Le meilleur mode, certainement, de faire pratiquement les choses est de créer un tribunal d'expropriation nommé par le gouvernement ou par le vote municipal, tribunal ayant une organisation complète aux frais de laquelle il serait pourvu au moyen d'un *Fonds civique d'expropriation*.

Nous avons exposé ici le principe du projet pour arriver à la création de ce fonds civique d'expropriation qui est, pour nous, le point intéressant.

Le principe posé est celui-ci ; les améliorations et les embellissements profitent à tous les citoyens, en général, sans aucune exception, et par suite, tous les citoyens doivent en supporter les frais.

D'un autre côté, le système, qui consiste actuellement à payer pour des portions de terrain le prix des terrains entiers, doit être aboli, en mettant la ville en mesure d'acheter les résidus, dont la vente réussirait certainement à couvrir les frais d'amélioration.

Supposons que pour mettre la machine en

mouvement et faire les améliorations projetées il faille \$3,500,000, il y a un moyen d'emprunter cet argent à 4 pour cent par année et de pourvoir au remboursement en cinquante années, par exemple.

Comment ?

Simplement en abolissant les exemptions de taxe.

“ Là est la clef du succès”, dit M. Richards. Prenons les chiffres.

D'après le trésorier de la cité, la valeur des propriétés urbaines se répartit comme suit

Propriété taxée \$127,247,980.

Propriété exempte : \$21,165,020.

En prenant ces chiffres officiels, qui sont contredits par l'Association Immobilière, on trouve que le *sixième* de la propriété urbaine ne paye rien, et que ce sont les autres citoyens qui paient le tout.

En prenant ce chiffre de \$21,000,000 comme une évaluation exacte de la valeur des propriétés exemptes, on voit que si elles étaient taxées elles rapporteraient à la ville par année \$210,000

L'intérêt annuel sur \$3,500,000 à 4 pour cent ne serait que de \$140,000; il y aurait par suite un surplus annuel de \$70,000 que l'on pourrait mettre de côté comme fonds d'amortissement, et qui permettrait de rembourser l'emprunt en cinquante années, et toutes les améliorations seraient ainsi faites sans ajouter aucune charge nouvelle à aucun citoyen.

Nous recommandons l'étude de ce projet à nos concitoyens, et leur demandons encore une fois s'il n'est pas juste de mettre un terme au système vraiment scandaleux qui existe aujourd'hui.

L'accroissement de valeur de la propriété ecclésiastique est absolument hors de pair avec les charges qu'elle consent à supporter.

La part que nous payons pour leur agrandissement est hors de pair avec les services que nous en réclamons.

Il faut rétablir la balance au plus vite.

Que tout le monde paye également ses taxes, c'est tout ce que nous demandons, mais nous demandons que ça se fasse sans retard.

CITOYEN.

## INSTRUCTION PUBLIQUE

### EXERCICES ORTHOGRAPHIQUES

Ce qui frappe, tout d'abord, dans le volumineux catalogue des livres classiques usités dans la Province, c'est l'absence totale d'un livre rédigé par ceux qui se disent *auteurs*, et qui bénéficient pécuniairement de cette qualité. La plupart des livres approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique ne sont que des démarquages, des plagiats, des copies, et pas autre chose; seulement, copies, plagiats et démarquages sont arrangés ou plutôt dérangés, de telle façon que le livre français ayant fourni la matière est transformé au point d'être méconnaissable. Malheureusement cette transformation s'opère ici dans un sens déplorable, et fait d'un livre classique, d'une valeur ordinaire, un mauvais bouquin bourré d'erreurs qui résultent de l'arrangement de l'auteur et pourri de fautes imputables à tous ceux qui, à un titre quelconque, collaborent à ce livre.

Celui que nous examinons aujourd'hui n'échappe pas à la règle commune. Il a pour titre : *EXERCICES ORTHOGRAPHIQUES, par Nap. Lacasse, professeur à l'École Normale Laval. Ouvrage mis en rapport avec la grammaire française du même auteur. Approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique.*

La préface commence ainsi : “ L'orthographe est une partie de la grammaire, si essentielle et d'un usage si fréquent, que l'on ne saurait en commencer trop tôt l'étude; c'est pourquoi les *Éléments de la grammaire française de Thomond*, que nous avons revus et augmentés, ont été mis à la portée des enfants,” etc.

D'abord il est inexact de dire que l'orthographe est une partie de la grammaire. L'orthographe est l'art d'écrire correctement les mots d'une langue; la grammaire est l'art de parler et d'écrire cette même langue selon des règles qui assignent à chaque mot sa place dans le discours et qui établissent les différents rapports existant entre les signes représentatifs de nos idées. Cette distinction est peut-être subtile, mais, comme elle est exacte, nous avons le droit de nous étonner qu'un *grammatiste* laisse établir une confusion entre deux arts, intimement liés il est vrai, mais dont l'étude est indépendante. Et la preuve, c'est que la grammaire ne pourra jamais nous dire pourquoi le *g*, double dans *agraver*, est simple dans *agrèger*. Pourquoi deux *p* dans *appartenir*, *appauvrir*, *appesantir*, *apporter*, et un seul dans *apercevoir*, *aplatir*, *apitoyer*, *aplanir*? Pourquoi un *r* à chariot et deux à charrette? Pourquoi *coriace* et *corroyeur*? Pourquoi deux *n* à *donner*, *honneur*, *monnaie*, quand *donateur*, *honorabile*, *monétaire* n'en ont qu'un? La série de ces questions serait interminable, et l'impossibilité d'y répondre

prouve que la grammaire et l'orthographe sont deux arts différents.

M. Napoléon Lacasse déclare avoir *revu et augmenté* les *Éléments* de la grammaire de Lhomond, afin de les mettre à la portée des enfants. Il a eu grand tort de se donner tant de peine, car les *Éléments* de Lhomond ont été extraits de sa grammaire générale précisément pour la mettre à la portée des enfants. Quant à la *révision* et à l'*augmentation* de la grammaire de Lhomond par M. Napoléon Lacasse, nous verrons en temps utile ce qu'il convient de penser de ces retouches, s'il est vrai, toutefois, qu'il en ait fait. Aujourd'hui nous nous contenterons de feuilleter les *Exercices orthographiques* et de relever les naïvetés, les erreurs et les fautes qui s'y étalent. Mais avant, nous posons en principe que tous les exemples, toutes les citations, tous les textes soumis aux enfants doivent être irréprochables dans la forme et dans le fond, et que l'auteur d'une arithmétique, par exemple, ne serait pas excusable, sous prétexte qu'il n'enseigne pas la grammaire, de formuler une règle ou de donner une définition dans des termes en contravention avec les règles grammaticales. En conséquence, sous prétexte qu'il enseigne l'orthographe et non la grammaire, qu'il demande simplement à ses élèves de souligner certains mots de chaque exercice pour en indiquer le genre, le nombre ou l'espèce, M. Napoléon Lacasse ne peut arguer que la perfection de ses modèles n'a pas d'importance; il était tenu de faire un choix judicieux parmi les exemples publiés et d'affirmer au moins sa part de collaboration par un soin attentif dans la correction des épreuves. Rien de cela n'a été fait. Les exercices n'offrent qu'une collection de phrases banales, des sentences qui ressemblent aux contes de *ma Mère l'Oie*, des exemples erronés, des vérités de la Palisse, des fautes de français, d'orthographe et de ponctuation absolument insolites dans un pareil ouvrage.

Citons :

"Dieu donne à tous les moyens de salut; aux petits comme aux grands, aux ignorants comme aux savants, aux pauvres comme aux riches, au sauvage comme à l'habitant civilisé des cités."

Il y a donc, dans les cités, des habitants qui ne sont pas civilisés? Nous avons toujours cru que la soumission, volontaire ou forcée, aux lois qui régissent les villes caractérisait la civilisation. Continuons :

"L'humanité consiste à faire tout le bien qu'on peut." Voilà une sentence qui pêche par la forme. La phrase n'est pas incorrecte, et nul ne songerait à la redresser si elle se produisait ailleurs que dans un livre destiné à l'enseignement primaire. Mais lorsqu'on s'adresse à de jeunes enfants, il est *rigoureusement obligatoire* de

leur faire connaître le terme propre rendant la pensée, et non une application imagée. Il fallait donc écrire : La charité, ou la pitié, consiste à faire tout le bien qu'on peut.

Deux lignes plus bas nous lisons :

"La santé est fille de l'exercice et de la température." *Température* est mis sans doute pour *tempérance*; mais comme cette coquille indique bien l'indifférence de celui qui se dit *auteur* d'une grammaire française.

Dans le 10<sup>e</sup> exercice, relatif au pluriel de certains noms, on dit : "Ces voleurs sont filous."

Les voleurs, les filous, les escrocs, les griveleurs, etc. appartiennent à une même engceance, mais il y a cependant une distinction entre eux. Distinction dans la manière d'opérer et distinction dans la pénalité appliquée à leurs forfaits. Il y a la même différence entre un voleur et un filou qu'entre un assassin et un meurtrier. Donc l'exemple est mauvais. Subtilité, dirait-on encore. Soit. Mais tout ce qui se rattache à l'éducation enfantine a trop d'importance pour que nous ne protestions pas contre les définitions ou les leçons de choses inexactes.

À la page suivante on trouve cette phrase : "Les ciels des lits sont de bois." N'est-il pas étrange qu'un *grammairien* écrive *Les ciels des lits*, au lieu de *Les ciels de lits*.

Tournons la page et admirons les enseignements de haute morale exposés dans ces deux phrases :

"La leçon la plus sublime et la plus salutaire est de "se bien connaître et de se mépriser soi-même." — "N'avoir aucune bonne opinion de soi, et estimer beaucoup les autres, c'est une grande sagesse et une haute perfection."

D'abord, "se connaître et se mépriser soi-même", ce n'est pas une *leçon*, c'est une *action*; puis, "se bien connaître", c'est avoir des idées justes, des notions exactes de soi-même. Ces connaissances ne doivent pas entraîner *nécessairement* le mépris, qui est un sentiment de mésestime, si l'examen sincère que nous faisons de nous-même ne nous oblige pas à rougir. Ce sont les hommes abjects qui se méprisent eux-mêmes. À cet égard, nous possédons en nous le plus infallible des critères; c'est un don de Dieu : la conscience !

N'avoir aucune bonne opinion de soi, et estimer "beaucoup les autres," ce n'est ni "grande sagesse et haute perfection", c'est hypocrisie, lâcheté ou avilissement.

Savourons maintenant cette recommandation baroque :

"Ayez devant les yeux les vifs exemples des Saints Pères, qui ont été les modèles de la terre."

Avoir *devant les yeux* de vifs exemples! Qu'est-ce





# MINUETTO

GASTON LEMAIRE

Tempo di minuetto

First system of musical notation, measures 1-4. The piece is in 3/8 time with a key signature of one flat. The right hand starts with a piano (*p*) dynamic and includes a crescendo (*cresc.*) marking. The left hand provides a steady accompaniment.

Retenez un peu  
*8va*

a tempo

Second system of musical notation, measures 5-8. The right hand features a decrescendo (*dim.*) and a piano (*p*) dynamic. The instruction "Retenez un peu" with an 8va marking is positioned above the staff. The tempo is marked "a tempo".

Third system of musical notation, measures 9-12. The right hand includes markings for forte (*f*), crescendo (*cresc.*), ritardando (*rit.*), and decrescendo (*decresc.*). The left hand continues with its accompaniment.

résolument

Fourth system of musical notation, measures 13-16. The right hand is marked "résolument" and includes dynamics *p* and *mf*. The left hand features a bassoon part (*Bo.*) and a star symbol (\*). The piece concludes with a final chord.

*legerement*

*p* *cresc.*

*f* *poco rit.* *dim.* *rall.*

*a tempo minuetto*

*p* *cresc.*

*retenez un peu*

*dim.* *8va* *a tempo* *mf*

*f* *cresc.* *dim.* *rit.* *p* *Ped.*

*mf sans lenteur* *p legerement*

*cresc.* *f accentuez* *ff*

*dim.* *rall.* *p* *p*

Ped. \*

*cresc.* *reprenez un peu* *dim.*

*a tempo* *cresc.* *rit.*

tr  
dim. p mf  
Ped. \*

This system contains the first two staves of music. The upper staff begins with a trill (tr) and a dynamic marking of *dim.*. The lower staff has a *Ped.* marking and an asterisk (\*). Dynamics *p* and *mf* are indicated in the first measure.

p *legerement* cresc. f poco rit.

This system contains the next two staves. The upper staff starts with *p legerement*, followed by *cresc.*, *f*, and *poco rit.*. The lower staff continues the accompaniment.

a tempo minuetto  
dim. rall. p

This system contains the next two staves. The tempo is marked *a tempo minuetto*. Dynamics include *dim.*, *rall.*, and *p*. The lower staff features a *2* marking.

retenez un peu 8va a tempo  
cresc. dim. mf

This system contains the next two staves. The upper staff has the instruction *retenez un peu* with an 8va marking, followed by *a tempo*. Dynamics include *cresc.*, *dim.*, and *mf*.

f cresc. dim. rit. p  
Ped. \*

This system contains the final two staves. Dynamics include *f*, *cresc.*, *dim.*, *rit.*, and *p*. The system ends with a trill (tr) and a *Ped.* marking and an asterisk (\*).

# A I MONS-NOUS!

## SÉRÉNADE

Paroles de  
PAUL PAYELLE

Musique de  
JULES UZÈS

Allegretto

PIANO

*mf legg.*

*sva*

*f* *rall.* *pressez*

All<sup>o</sup> deciso

*p* *rall.* *a tempo*

Aimons-nous, disait la bel - le A qui j'ai don - né mon cœur.

*mf* *rall.* *a tempo*

*mf* *deciso* *rall.*

Dans la ra - mu - re nou - vel - le Sifflait un oi - seau mo - queur.

*mf* *rall.* *molto cres*

*suivez*



# MON ANGE, A DIEU!

Paroles de Mr. RÉMI TREMBLAY

Musique de ABT  
arrangé pour la cithare

Poco moderato

*p*

Dans ce val - lon de misère et de lar - mes      La ro - se naît d'un é - pi -  
Le vent gé mit à travers la ra - mu - re;      La froide nue es tom - pe  
J'a - vais rê - vé la paix douce et tran - quil - le      A près les jours d'orage et

neux luis - son; Si quel qu'un chante, aus - si - tôt les a - lar - mes  
le ciel gris; La - ver - se tom - be et son tris - te mur - mure  
de dou - leurs. A tes ge - noux je cher - chais une i - dyl - le,

vivace

Et les sou - pirs étouffeu sa chan - son.      Tes grands yeux noirs, me  
Semble un é - cho des cœurs en do - lo - ris. Les som - bres jours que  
Rêve em - ban - mé de par - fums et de fleurs. Le dé - ses, poir de

vivace

*p*



*dim.*

guidant comme un pha - re, Me promettaient un heu - reux a - ve - nir: C'é -  
le ciel me pré - pa - re Je les con sacre à ton cher sou - ve - nir. «  
mon a - me s'em - pa - re. Pour moi tes bras ne De vaient pas sou - vrir. «



*ten.*

tail trop beau. Le des tin nous sé - pa - re Mon ange, a - dieu! Je

*ten.*

*f* *p*



suis né pour souffrir C'é - tail trop beau, Le des tin nous sé - pa - re. Mon



*dim.*

ange, a - dieu! Je suis né pour souffrir.

*a tempo*



## A BATONS ROMPUS

Il se produit actuellement dans notre pays de Cocagne, le pays le plus heureux du monde, le mieux partagé sous le rapport du climat, de la richesse, de la liberté, de la moralité et de la piété bruyante et tracassière, un phénomène qui paraîtrait bien étrange aux yeux de toute personne non initiée aux singularités de notre état social.

Tout le monde est mécontent des programmes à la mode. Les partis reconnus ont cessé de personnifier les tendances des deux courants principaux de l'opinion publique, et pourtant, on n'ose pas se soustraire à leur inconcevable domination.

Il existe ici comme ailleurs deux courants diamétralement opposés, dont l'un, tout-à-fait contre nature sur cette terre de liberté, tend à l'asservissement des volontés, à l'atrophie des caractères et au raccornissement des cœurs, tandis que l'autre, tout à fait à sa place à notre époque et sur notre vaste continent, aspire à l'émancipation des intelligences, à la libre manifestation de tous les sentiments généreux, à la plénitude de la liberté pour tous, à la prospérité et au bien-être général, à la parfaite égalité de tous devant la loi, à l'abolition de tous les privilèges surannés et à l'évolution constante de l'humanité dans la voie des perfectionnements.

Cependant, ni l'une ni l'autre de ces deux tendances principales n'est fidèlement reflétée par les deux partis tels qu'actuellement constitués.

Pour l'honneur de la nation, j'aime à croire que les sympathies de la multitude sont pour la liberté, et que l'autocratie ne compte chez nous qu'un petit nombre de partisans irrécyclables, recrutés pour la plupart chez les gens qui vivent de l'asservissement de leurs contemporains.

Et, pourtant, ce petit nombre tient si bien les ficelles qui font mouvoir nos pantins politiques que, non seulement il conserve pour lui la domination, mais trouve moyen d'influencer les deux partis au point d'amener une confusion complète dans les idées qui semblent présider à la direction de ces organisations politiques.

Ni l'un ni l'autre des deux partis n'ose avouer ouvertement qu'il est en faveur de l'autocratie; ni l'un ni l'autre ne voudrait avouer qu'il est en faveur d'une liberté que n'entraverait pas une foule de restrictions plus ou moins habilement dissimulées sous les voiles excessivement transparents qui se nomment fidélité au lien britannique, amour de l'ordre, respect des institutions, horreur du radicalisme, sainte terreur des innovations, et dévouement aux intérêts des diverses sectes religieuses.

Bref, la grande majorité de la nation voudrait vivre libre, prospère et respectée, le petit nombre veut la tenir

pauvre, ignorante et subjuguée. C'est le petit nombre qui l'emporte, et il l'emporte à tel point que les deux partis politiques, si nous en jugeons par leurs programmes, ont tellement peur de mécontenter cette clique de bureaucrates, que leur principal souci semble être d'éviter de froisser les idées étroites de ces fantômes de tyranneaux, vrais spectres imaginaires contre lesquels il suffirait de marcher pour les faire évanouir.

Cela est d'autant plus regrettable qu'il serait très facile de s'emparer du sentiment libertaire si naturel chez nous, de le diriger et de marcher à la conquête des réformes dont le besoin se fait impérieusement sentir. Ce sentiment, il existe et ne demande qu'à s'affirmer.

\* \*

Je suis un homme du peuple; j'ai été élevé à la canadienne, et je me sens imbu de tous les préjugés inhérents à ma race; mes opinions sont celles de la plupart de mes compatriotes, ma manière de voir ne diffère pas beaucoup de celle des autres; je ne suis pas ce qu'on peut appeler un excentrique; je ne suis pas non plus un rêveur.

Ce que je pense, d'autres le pensent comme moi, et ce qui me préoccupe est aussi l'objet des préoccupations de la généralité de mes concitoyens. J'aime la liberté; toute injustice me révolte, et je m'insurge contre toutes les manœuvres, toutes les lâchetés, toutes les trahisons ayant pour but de restreindre la liberté du citoyen, de comprimer son élan vers le progrès et de retenir notre nation à l'arrière plan, quand le monde entier marche à pas de géants dans la voie des grandes améliorations.

M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir. Moi c'est presque de la poésie que j'ai faite l'autre jour sans le vouloir, lorsque, réfléchissant à ce qui précède, il m'est arrivé à la pensée un distique tout fait, parfaitement inédit, qui exprime très bien mon sentiment, et que j'adopterais de suite comme cri de guerre, s'il n'était pas si long et si j'appartenais à la noblesse canadienne si friande de devises, de champs de guenle (typographe, mon ami, ne va pas me mettre *chants*), d'écartelure et de blason. Le voici :

« Hors la divine loi qui s'impose à chacun,  
J'abhorre tous les jongs et n'en subis aucun. »

Je lègue ce distique à la postérité, mais j'en laisse la jouissance ou l'usufruit à mes compatriotes qui seront libres d'y conformer leur conduite et de l'adopter comme cri de guerre national; mais le premier petit crevé de l'un ou de l'autre sexe qui tentera de se l'approprier pour masquer ses courbettes devant la tyrannie triomphante aura affaire à moi, je ne lui dis que ça.

Franchement, je crois que les deux vers en question résument bien la pensée de la majorité de mes compatriotes, et pourtant, on ne le dirait pas, à en juger par les

faits et gestes des deux partis qui sont censés représenter les deux courants de l'opinion publique.

\* \* \*

La courte effusion poétique dont je viens de vous régaler me rappelle l'aventure d'un brave Irlandais qui crut un beau jour avoir fait fortune parce que, à son insu, les vers s'étaient mis dans sa prose.

Dire qu'il y a encore des gens qui se figurent que la poésie possède une valeur monétaire! Pas étonnant qu'ils en fassent; il leur reste encore à perdre un si vaste assortiment d'illusion!

Mon Hibernien revenait de son travail beaucoup plus manuel qu'artistique, lorsqu'un carrosse trainé par deux chevaux fringants l'éclaboussa sur son passage. Toujours prompt à la répartie, Pat avait crié au cocher qui lui avait dit de se garer :

"Whin a man is rich he rides in chaises,  
Whin a man is poor he walks, be Jases."

La consonnance ayant frappé l'oreille de Pat, il ne douta pas un seul instant qu'il n'aurait qu'à exhiber son chef-d'œuvre pour obtenir le titre lucratif et honorifique de poète lauréat rendu vacant par la mort récente du poète *immortel*, entretenu aux dépens du public dans l'unique but d'empêcher les gens de dire que l'Angleterre n'a pas de poète national.

Arrivé chez lui, il n'eut rien de plus pressé que de faire part à sa femme, Bridget, de l'excellente aubaine qu'il devait à son génie créateur. Mais, voilà le hic! Il se rappelait difficilement les mots qui étaient sortis précipitamment de sa bouche avant même qu'il eut soupçonné l'existence de son talent poétique. Il se gratta le front, crut avoir retrouvé son distique, raconta à Bidy les circonstances qui l'avaient provoqué, puis lui récita les deux prétendus vers dans les termes suivants :

"Whin a man is rich he rides in chaises,  
Whin a man is poor . . . he Jases he walks."

La rime, qui n'était pas déjà trop riche dans le texte primitif, se trouvant excessivement appauvrie par cette malencontreuse transposition, Pat se trouva lui aussi, ou du moins se considéra comme appauvri de tout le traitement de poète-lauréat, auquel il lui fallut renoncer.

La mémoire de nos hommes politiques m'inspire peu de confiance. Si peu, de fait, que je ne voudrais pas leur confier ma devise, de crainte qu'elle ne me revienne un de ces beaux jours littéralement transformée et accommodée de façon à se lire comme suit :

"Malgré la sainte loi qui s'impose à chacun,  
J'adore tous les jongs et n'en rejette aucun."

Je sais bien que cette adaptation serait plus conforme aux idées reçues dans un certain monde. Je n'ignore pas qu'elle convient à merveille aux farouches défenseurs de ce que, par antithèse sans doute, on s'obstine à nommer les bons principes; j'admets même que cette dernière version est celle qui rend le mieux l'idée que

l'on est parvenu à mettre en pratique dans notre heureux pays, mais tout cela n'empêche pas que je préférerais voir adopter la mienne dans toute son intégrité.

\* \* \*

J'ai parlé plus haut de la noblesse canadienne. Il y a de par le monde un genre de noblesse qui mérite le respect, c'est la noblesse du cœur, et celle-là existe chez nous comme ailleurs. Quant à la noblesse héréditaire, c'est une de ces vieilleries que nous ont légués les siècles barbares.

Nous avons ici quelques descendants de familles anoblies. Ils ne valent pas mieux que les autres et valent autant lorsqu'ils veulent se conduire d'une façon convenable. Je les plains.

Ce n'est leur faute, si on les a affublés d'un grand nom qui diminue aux yeux du public le mérite réel qu'ils peuvent avoir, les gens étant portés à attendre de grandes choses de la part de ceux que leur position met au-dessus du commun des mortels.

S'ils font mal ou s'ils ne réussissent pas — cela leur arrive comme aux autres — on est sans pitié pour eux, parce que l'on croit faussement que leur titre est pour eux un puissant auxiliaire.

Pour ma part, je puis, Dieu merci, faire preuve de rôtiture de père en fils depuis deux cents ans sans interruption, et nul ne pourra déprécier le peu de mérite que je puis avoir en alléguant que je suis venu au monde avec une cuillère d'argent à la bouche.

Dans notre pays démocratique cette manie qu'on voit certains parvenus de vouloir nous créer une noblesse est ridicule au suprême degré. Laissez les antiques personifications féminines d'un régime qui n'est plus se décolleter dans leurs salons pour exhiber sur leurs vénérables épaules tout ce qu'elles possèdent en fait de parchemins, mais de grâce, ne les suivez pas dans leurs antiques errements à travers les annales de la science héraldique.

Vous savez bien comme moi que nous sommes tous rôturiers. Pour ma part je m'en fais gloire. Cela me rassure complètement sur la légitimité de mon origine.

Touchatout disait : "Il faut toujours se défier des dauphins parce que ça pourrait bien être des bâtards. Il faut aussi se défier des bâtards parce que ça pourrait bien être des dauphins."

Les Canadiens en général descendent de braves gens que l'obscurité de leur origine a tenus éloignés des débauches de la cour. C'est là une excellente raison pour être fiers de cette origine.

Grattez un Canadien, n'importe lequel, qu'il soit ministre, juge ou simple brasseur d'élections, et vous êtes sûr de trouver un habitant, à moins que vous ne trouviez un sauvage, d'après la théorie de M. Robillard.

## BLASONS ET DEVICES

Notre pauvre "Claire Fontaine" a amoncelé tout un orage sur sa tête pour avoir osé montrer ses griffes démocratiques.

Le ban et l'arrière ban de notre noblesse canadienne est sur le point de l'assommer à coups de d'Hozier.

Je n'aurais jamais cru que nous fussions si talon-routes.

Eh, c'est que ça se gagne la morgue du Grand Siècle! Ne plaisantez pas avec les champs d'azur, les merlettes, les gueules et autres attirails héraldiques, sans quoi il vous en cuirait.

Nos barons, nos comtes, nos vicomtes, nos marquis mêmes, car il y a de tout cela chez nous, ne permettraient pas qu'on touche à la Reine.

Il n'est pas jusqu'à l'*Opinion Publique* qui ne s'en mêle.

Cette brave gazette tourne au rang de bénisseur.

C'est elle qui donne les conseils nécessaires à la bonne conduite de ses confrères.

Après avoir, non sans un certain succès, indiqué au CANADA-REVUE comment il faut conduire sa polémique pour éviter les censures épiscopales, elle revient à la charge et montre à ses confrères en général comment on doit s'y prendre pour faire une chronique mondaine dans les règles.

Le *Mondain* en question nous apprend à joindre l'utile à l'agréable en combinant une réclame pour les figures de cire avec le compte-rendu d'une soirée select. Tour de force qui lui fait le plus grand honneur mais qui ne rentre peut-être pas dans tous les cadres.

Il nous répond également de l'authenticité de certains titres nobiliaires qui nous importent peu.

"Claire Fontaine" a parlé des titres qui n'étaient pas authentiques, c'est de ceux-là seulement que nous avons ri avec elle, de quel droit les vrais titrés viennent-ils se fâcher? Ils devraient être de notre côté au contraire pour flageller les usurpateurs.

Quant à moi, ça m'est bien égal tout cela. Je ne suis pas noble; ça n'est pas ma faute, j'ai été fait comme cela.

Pourquoi donc en voudrais-je aux grands de ce monde?

Ils m'amuse avec leurs grands airs, voilà tout.

C'est si bon de rire.

Pour leur montrer combien on aurait tort de me croire mal intentionné, je vais au contraire venir au secours des personnes qui sont en quête de devises.

En voici tout une série, toute neuve, n'ayant jamais servi.

Le choix est énorme:

C'est un album qui vient d'être publié en Hollande, et

qui appartenait à la soeur de Turenne, Marie de la Tour d'Auvergne.

Il contient une merveilleuse collection d'autographes du temps de Louis XIII, de la Fronde et des premières années du règne de Louis XIV. Chaque page arrache un cri de joyeuse surprise: tout l'hôtel de Rambouillet ressuscite sous les yeux, dans ces lignes tracées par les amis de la soeur de Turenne. Précieuses et grandes dames, princesses et poètes, hommes d'État, prélats et capitaines, défilent comme en un jour de gala chez la belle Arthénice. Chacun, chacune a inscrit sur un feuillet du petit livre une devise, un proverbe, une pensée, avec sa signature et la date. J'en note au passage quelques échantillons, en respectant l'orthographe originale.

A tout seigneur, tout honneur; voici le grand Condé:

Louis de Bourbon, duc d'Anguin: 1643. Je te erie mercy. Bar-sur-Aube.

Louis de Bourbon, comte de Soissons: 1640. Après la pluye vient le beau temps.

C'est un an plus tard que les deux amis furent décapités à Lyon.

Plus touchant encore est l'adage inscrit par une main de femme, une soeur sans doute du malheureux de Thou:

Claire de Thou: A brebis tondue, Dieu luy mesure le vent. 1643.

Henri de Lorraine, duc de Guise: Chacun le sien, ce n'est pas trop. 1640.

Nous avons ici ce léger et aventureux Henri II de Lorraine, petit-fils du Balafre, qui fut archevêque de Reims, rentra dans le monde qu'il étonna par ses galanteries, intrigua contre Richelieu, fut condamné à mort, obtint sa grâce, puis alla seconder la révolte de Masaniello, — le héros de la *Muelle*, — fut livré aux Espagnols, qui l'enfermèrent à Ségovie, et délivré par le prince de Condé.

Je tourne quelques feuillets et tombe sur cette déclaration d'une cynique franchise:

François de Roye de La Rochefoucauld, comte de Roney: Il fait bon pêcher en eau trouble. 1641.

Ce n'est point là, — est-il besoin de le dire? — l'auteur des *Maximes*, que nous trouvons d'ailleurs inscrit plus loin sous son nom princier:

Mareillac: Honte ne me fera jamais dommage. 1659.

Non loin de lui figure son adversaire, le cardinal de Retz, dont l'écriture entortillée suffirait à dénoncer au graphologue un terrible intrigant; sa devise, bizarrement équivoque, semble jouer sur le mot *rets*:

Jean F. P. de Gondy, duc de Retz: Ils sont pris ni ne s'envolent.

Les noms de Retz et de La Rochefoucauld appellent ceux de Mme de Sévigné et de Mme de La Fayette. Voici, en effet, l'auteur de *la Princesse de Clèves*; elle écrit cette simple pensée, dont elle avait pu vérifier l'exactitude dans sa propre vie :

Marie-Madeleine de La Vergne, comtesse de La Fayette : Les femmes font et défont les maisons. 1659.

Son collaborateur, son protégé, son homme de paille, le bucolique Segrais, a trouvé une aimable devise :

Segrais : Qui a bon voisin a bon matin. 1659.

Et la femme exquise à qui Ménage avait enseigné l'italien, non sans s'éprendre un peu de son élève, écrit à son tour :

Marie de Rabutin, marquise de Sévigné : *Nuda si, ma contenta.*

Hélas ! un an plus tard, ce prince, dont la vie agitée fut marquée par plus de pluie que de soleil, périsait tristement à la bataille de la Marfée, dans les rangs des Espagnols.

Henri d'Orléans, duc de Longueville : 1643. Mauvaise herbe croit toujours.

Nous préférons la devise de sa fille, la duchesse de Nemours :

Marie d'Orléans de Longueville : Bon sens ne peut mentir.

César - Phébus d'Albret - Miossens : 1643. Après bon vin bon roussin.

Miossens, comme on l'appelait, courtisan heureux d'Anne d'Autriche et de Mazarin, fut gouverneur de Guyenne et maréchal de France. La ligne masculine de la Maison d'Albret s'éteignit avec lui en 1676.

Armand Jean Du Plessis, duc de Richelieu. 1659 : Nul n'est prophète en son pays.

Il est clair que ce n'est point ici la signature du grand cardinal, mort en 1642.

César de Choiseul, maréchal du Plessis : César ou rien. 1659.

Cette fière devise est celle du négociateur et de l'habile capitaine qui eut l'honneur de battre Turenne à Rethel.

Étourdi comme le premier coup de matine. 1641. Duc de Bouillon.

Cet "étourdi," qui n'était autre que le frère aîné de Turenne et de la propriétaire de l'album, fut gravement compromis dans l'affaire de Cinq-Mars.

Henri Auguste de Loménie, comte de Brienne : Plutôt rompre que plier. 1641.

Gourville : Tant vaut l'homme, tant vaut la terre. 1659.

Maurice de Colligny : Est bien fol qui s'oublie. 1641.

Cela est franc. Voici un aveu plus net encore :

Frédéric-Morice de Durfort, comte de Rosan : Il sue quand il voit l'ouvrage. 1641.

Guy de Durfort, comte de L'Orge : Esveillé comme un chat que l'on foite. 1641.

Ce comte de Lorges serait-il le neveu de Turenne, qui sauva l'armée du Rhin après la mort de son oncle,

et devint maréchal de France ? En 1641, il n'aurait eu que onze ans. Sa devise convient assez à un gamin de cet âge.

Jacques-Auguste de Thou : Tout ou rien. 1641.

C'était sans doute un fils de l'illustre historien et un frère cadet de l'ami de Cinq-Mars. Le compagnon de Cinq-Mars apparaît en personne quelques pages plus loin ; il inscrit dans le petit album un touchant aphorisme :

François-Auguste de Thou : Au besoin on connaît l'ami. 1641.

Conrart, lui, sut se taire jusqu'au bout, et Boileau a immortalisé cette prudence. Mais n'était-elle pas surtout de l'irrésolution ? On le dirait à voir le mot qu'il a écrit dans l'album :

Valentin Conrart : Je ne say sur quel pied danser. 1659.

Parmi les hommes de lettres, je rencontre celui dont les traductions passent pour de *belles infidèles* :

Perrot d'Ablancourt : On n'aime pas si l'on aime trop.

D'autres diraient juste le contraire, en ajoutant une seule lettre : " On n'aime pas si l'on n'aime trop."

Que de belles dames, et que de jolies devises, tour à tour mélancoliques, ingénues, espiègles ou galantes, dans ces pages au parfum archaïque ! Écoutez le soupir d'une femme qui n'avait guère de sympathie pour son mari :

Madeleine de Souvré, marquise de Sablé : Il annue à qu'atand.

L'inscription suivante paraît être de Marie de Rohan, duchesse de Montbazou, qui devint la célèbre Mme de Chevreuse :

Si je t'en donne, prends-en, mais ne m'en demande pas. 1659. — Marie de Brétagne (?), duchesse de Montbazou.

Voici encore une inscription pleine de grâce :

Clair comme le jour. 1640. Anne-Sybille, princesse palatine.

Victor Cousin, dans sa *Jeunesse de Mme de Longueville*, a tracé de brillants portraits de la plupart des personnes que nous retrouvons ici :

A laver la tête d'un asne, on n'y perd que la lessive. Marthe du Vigan.

C'est la belle Mlle du Vigan, " la seule femme, affirme Mme de Motteville, que Condé ait véritablement aimée." Il dut, comme on sait, renoncer à l'épouser ; elle entra aux Carmélites, sous le nom de sœur Marthe de Jésus :

Pour un perdu cent recovers. 1641. Isabelle-Angélique de Montmorency de Bouteville.

C'était une grande coquette.

Son écervelé de mari, qui devait bientôt périr en duel et la laisser veuve, a émis cette pensée :

Henri de Sévigné : A bon jeu bon retour.

Une autre femme célèbre affiche une brève et dédaigneuse devise :

Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet : Ny chaud ny froid. 1641.

Sa fille, l'héroïne de la *Guirlande de Julie*, tient un langage qui sied à sa glorieuse beauté, blasée sur les hommages.

Julie d'Angennes de Rambouillet : Je ne m'étonne pas pour le bruit. 1641.

Et quant au futur époux de Julie, qui soupira quatorze ans pour elle, il n'a garde de manquer au rendez-vous. Cet homme austère, en qui ses contemporains voulaient reconnaître l'original d'Alceste, a inscrit ce dicton singulier :

Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier : Résolu comme Bartole. 1641.

Nous sommes en plein dans la belle époque de l'hôtel de Rambouillet. Les plus illustres précieuses ont griffonné quelques mots dans l'album de Marie de la Tour-d'Auvergne :

Angélique de Paulet : Tout ce qui gronde ne mor pas. 1643.

Mlle Paulet, la "lionne," comme on la surnommait à cause de sa chevelure d'un beau blond tirant sur le roux, est connue de quiconque a lu Voiture. L'ingénieux éistolier n'est pas loin d'elle :

Vincent Voiture : A tout perdre n'y a qu'un coup. 1641.

Et voici la fameuse et mordante Mme Cornuel, celle qui, raillant le teint brouillé de Mme de Scudéri, disait que le ciel lui faisait suer de l'encre pour la punir d'en avoir tant répandu :

Ane Bigot Cornuel : Qui sayme trop na point damis.

Plus loin, le très débonnaire, très érudit et très pesant auteur de *la Pucelle d'Orléans* a la fatuité de prendre un petit air évaporé. Il écrit :

Jean Chapelain : Plus heureux que sage. 1641.

On ne peut s'empêcher de sourire de cette prétention à l'étourderie, si l'on se rappelle que ses contemporains, à commencer par Balzac, le déclarent à l'envi *circumpectissime*. Il est vrai que le bonhomme commit, en 1656, la folie de publier son fameux poème, qui ne devait connaître que le succès *avant la lettre*; mais, en 1641, sa sagesse égalait encore son bonheur.

Isabelle de Choiseul-Praslain : *Garde me Dios de mi misma* (Dieu me garde de moi-même).

Marguerite de Montmorency, duchesse de Vantadour : Nul neme (n'aime) comme moy car nul n'a ma constance. 1641.

Claire-Clémence de Mallié, duchesse d'Anguien : Ce qui m'entre par une oreille me sort par l'autre. 1641.

Mlle du Fay veut elle jouer sur son nom quand elle écrit plaisamment :

Anne Du Fay : Elle est née le Samedi, elle aime bien besogne faite. 1641.

Qui est Anne Deschamps, à qui l'album doit cette pensée bien féminine :

Petite mouche fait courir grand asne. 1640.

Plus menaçante encore, Hélène de Schelandre, — peut-être une fille du poète de ce nom, — formule cette déclaration :

S'il mesgratigne, je le mordray. 1640.

Sur une même page, deux dames, apparemment deux sœurs :

Marie de Loménie de Brienne : Qui ne la voit lentent. 1641.

Marie-Anthoinette de Loménie, marquise de Gamaches : Elle dit bien et fait encore mieux. 1659.

Cette devise ne convient-elle pas à la femme estimable dont M. Cousin a résumé l'existence en deux lignes : " Elle n'a point fait de bruit ; toute sa vie s'est écoulée honnête et pieuse ? "

Viennent les drôleries dans ce goût-ci :

Henriette de La Tour, marquise de La Moussaye : Saute crapaut voici la pluye. 1641.

Henriette de Dufort : Elle cause comme une Pie borgne. 1641.

Puis un aphorisme dont la sagesse semble le fruit de pénibles expériences :

Marie de Fiesque, marquise de Breante (?) : Les sages de ce temps ont la bouche fermée avec un cadenas. 1641.

La suivante nous conseille aussi le silence :

Marie-Catherine de la Rochefoucauld, marquise de Sillery : Pour se taire on n'en pense pas moins. 1641.

Et la contre-partie arrive aussitôt :

Charlotte Brulart de Sillery, marquise de Mouv : L'eau qui dort est pire que celle qui court. 1641.

Mais voici qui me semble exquis parmi tout le reste :

Suzanne d'Aumale : Je suis délicate et blonde. 1659.

Beaucoup des aphorismes consignés dans l'album sont des proverbes aujourd'hui tombés en désuétude :

A mal gagner, bien vivre, c'est le chemin de l'hôpital. — Qui quitte la partie la perd. — Va, voy, escoute et tais-toy. — La toux et l'amour ne se peuvent cacher. — A renard endormy, rien pour luy.

Enfin, ne pouvant tout citer, je recueille une grave parole de celle à même qui a formé cette collection charmante :

Marie de La Tour, duchesse de La Trémoille : Telle vie, telle fin. 1641.

Sa petite-fille, Charlotte-Amélie, alors âgée de sept ans, y va aussi de sa petite pensée, qui n'est point très claire :

Charlotte-Amélie de La Trémoille : Je donne un coup pour en avoir deux. 1659.

Que dites-vous, noblesse, de ce vieux recueil d'autographes, qui résume une des phases les plus brillantes des lettres et la société françaises ?

En voilà des devises et des belles, des soyenses et des pim-pantes !

Voyons, messieurs, allons, mesdames, faites votre choix, fleurissez-vous !

Ne craignez rien, nous ne les vendons pas, nous les donnons.

Après ce sacrifice nous aurons peut-être mérité l'absolution.

## HISTOIRE DE COUVENT

Nous ne saurions trop insister sur les étranges incidents dont les enfants sont témoins dans nos grands couvents à la mode.

L'instruction que l'on y donne est, nous l'avons déjà dit et répété à maintes reprises, absolument insuffisante et d'une futilité déplorable; d'un autre côté l'éducation reçue laisse plus qu'à désirer à tous les points de vue.

Un ami me communiquait l'autre jour le récit suivant que lui fit sa jeune fillette au retour du couvent où elle fait ses études.

Le couvent en question est tout ce qu'il y a de plus relevé, *high toned*; on s'y flatte de posséder 28 pianos sur lesquels se forme chaque année une génération de talents musicaux qui feront gémir la pédale pour les siècles à venir.

On y fait aussi du commerce: dans quel couvent n'en fait-on pas!

Le trafic des pianos compte pour un fort montant dans les recettes.

Que voulez-vous, ces pauvres petites ne peuvent pas les quitter *leur* piano!

Bénéfice net: une bonne commission.

Mais revenons à l'histoire.

Plusieurs jeunes élèves de la classe de la jeune fille en question demandèrent un jour à la Sœur Supérieure du couvent la permission d'avoir un piano dans leur salle de récréation.

La Supérieure s'empressa d'y accéder, à condition que les élèves fissent les frais de l'achat.

À la première visite des parents, ceux-ci se virent arracher, qui, un \$5, qui, un \$10, pour l'achat du piano qui arriva bientôt.

C'était un affreux chaudron sans valeur, mais qui remplissait parfaitement son office pour faire sauter la jeunesse.

La fille de mon ami, qui possède un joli talent de pianiste, était une des plus assidues auprès de l'instrument.

Un jour elle vit arriver la Supérieure avec un bon vieil habitant à l'air très humble, très dévot, mais aussi à la physionomie madrée.

La Supérieure lui fait examiner l'instrument, car le bonhomme avait envie d'acheter un piano pour sa bru. Naturellement, la Sœur fait l'article, vante son chaudron, et finalement commande à l'enfant de jouer un morceau.

Mais l'habitant, qui a son idée, s'excuse en disant qu'il n'a pas le temps d'attendre, dit qu'il reviendra une autre fois, et que, d'ailleurs, il est presque décidé.

On prend rendez-vous pour le jeudi.

Une fois l'acheteur parti la sœur fait appeler la jeune

fille, et la prévient que le jeudi suivant elle devra se tenir prête à venir aussitôt qu'on l'appellera jouer un beau morceau pour faire valoir le piano et en achever la vente.

La pauvre petite a beau protester que l'instrument est pitoyable, qu'il ne peut pas être employé, que ce serait tromper le bonhomme de lui faire croire qu'on peut jouer quelque chose dessus, rien n'y fait.

L'ordre est formel.

Le jeudi arrive, et au milieu de la classe une sœur vient chercher la fillette pour se rendre au salon et jouer du fameux instrument.

Bon gré mal gré, il fallut descendre.

La jeune fille passa devant, suivie de la sœur qui avait été dépêchée pour l'amener au sacrifice. Il fallait traverser un couloir vitré donnant sur le bureau de la Supérieure qui attendait pour les voir déboucher de l'escalier.

Aussitôt qu'elle aperçut la fillette, elle commença à faire des gestes désespérés pour l'arrêter.

Elle s'arrêta net, mais la religieuse derrière la poussa.

— *M* :œur, dit-elle, laissez-moi, la Sœur Supérieure me fait signe de ne pas avancer.

— Qu'est-ce qu'il y a donc?

— Voyez vous-même.

La sœur s'avance, et aussitôt la Supérieure se précipite en disant:

— Allez, ramenez-la vite à sa classe. On ne peut rien faire aujourd'hui, le bonhomme a amené un accordéon!

Et l'enfant fut ramenée à sa classe.

Quelle idée pensez-vous qu'elle puisse avoir maintenant de l'honnêteté ecclésiastique?

Quelle leçon pour un enfant!

VILLE-MARIE.

## LE CAREME

On dirait vraiment que tout s'en mêle pour troubler les esprits.

Voici que le carême lui-même devient une pomme de discorde entre excellents catholiques.

Le vieux carême des anciens temps avait disparu depuis deux ans, grâce à l'*influenza* qui avait toujours eu le bon côté de soulager les estomacs fidèles de beaucoup de privations.

Cette année-ci des commerçants fort habiles ont réussi, les égoïstes, à forcer la main à Mgr l'archevêque et à lui faire édicter un carême du bon vieux temps, avec tous les jeûnes, toutes les abstinences liturgiques, toutes les herbes de la St. Jean.

Les marchands de poisson se réjouissent naturellement, et non moins naturellement les gastralgiques gémissent.

Ces gémissements sont devenus des cris de douleur lorsqu'ils ont appris que le diocèse de Montréal était le seul à souffrir de ce redoublement de foi.

Pourquoi cette préférence ? Sommes-vous plus coupables que les diocèses voisins ?

Nous savons bien qu'il y a l'affaire Guyhot, mais nous avons déjà jeûné pour cela.

Alors, pourquoi ?

A Trois-Rivières, le pays de la *petite morue*, le carême se fait comme ces années dernières, à la bonne franquette.

Pourtant Mgr Lassèche n'est pas de ces plus commodes.

D'un autre côté, Mgr Gravel a ordonné que pendant le carême cette année, le lundi, le mardi et le jeudi seront dans son diocèse des jours gras, et le mercredi, le vendredi et le samedi, des jours d'abstinence et non de jeûne, même dans la Semaine Sainte.

D'un autre côté encore, Mgr Duhamel n'a édicté que deux jours de maigre par semaine, le mercredi et le vendredi.

Et ainsi de suite.

Autant de diocèses, autant de carêmes.

C'est bien drôle cette façon de distribuer les pénitences ; il y aurait quelque chose à réviser là dedans.

Pourquoi les catholiques de Trois-Rivières, de Nicolet d'Ottawa pourraient-ils se sauver sans jeûner tandis que ceux de Montréal doivent se mortifier ?

C'est peut-être encore la faute du CANADA-REVUE ?

Il faudrait bien le supposer, et le doute n'est plus permis même à cet égard, quand on songe que Mgr Fabre a, par dispense spéciale, accordé aux communautés de son diocèse l'autorisation de ne faire dans la semaine que deux jours maigres et cinq jours gras à trois repas gras.

Evidemment ces chères Sœurs sont favorisées, et nous reconnaissons là la bienveillante sollicitude de notre pasteur ; mais pourquoi ne ferait-il pas aussi quelque chose pour les braves gens qui ne sont pas dans les communautés ?

## CHICAGO

Le Commissaire de la Province à l'Exposition de Chicago vient d'avoir une rechute qui va l'obliger à donner sa démission.

Nous avons déploré la douloureuse maladie qui a renfermé à la maison, depuis trois mois, l'hon. M. McIntosh.

Il est regrettable cependant que le gouvernement

n'ait pas dès le début prévu les suites qui devaient fatalement découler de cette maladie.

Il était bien simple de voir que l'honorable Commissaire ne serait pas remis à temps pour reprendre ses fonctions au moment utile.

On s'est obstiné, pour avoir le dernier mot, à main tenir cette nomination regrettable et impopulaire.

Le résultat est que le désarroi le plus complet règne dans l'Exposition de la Province de Québec.

Tout est suspendu depuis trois mois, et l'on peut se demander avec raison s'il est possible de rattraper les mois perdus.

Dans tous les cas il faut de suite mettre à la tête des travaux un homme actif, énergique et surtout pratique.

Le public attend avec impatience que le gouvernement fasse connaître sa décision à cet égard et le nom qu'il a choisi.

Espérons qu'il aura la main plus heureuse que la première fois.

EXPOSANT.

Nous remercions bien cordialement nos abonnés de nous avoir fait parvenir les noms de leurs amis qui désiraient souscrire au CANADA-REVUE.

Il y a parmi notre population un nombre de personnes soucieuses de la liberté de la presse et de la parole largement suffisant pour soutenir une publication comme la nôtre.

Il ne s'agit que de les trouver

Le meilleur moyen pour nous de les connaître est de nous adresser à nos abonnés, et de leur demander de faire une propagande active en faveur du CANADA-REVUE.

Notre premier appel a été si favorablement accueilli que nous n'hésitons pas à demander de nouveau à nos amis de contribuer à répandre notre publication.

Veillez donc nous envoyer les adresses de vos amis et connaissances.

Nous leur expédierons des numéros du journal ; lorsqu'ils auront constaté, *par eux-mêmes*, la valeur du CANADA-REVUE, ils nous enverront certainement leur abonnement.

L'ADMINISTRATION.



